



Séparation avec un PN

Par **Faby D**, le **09/08/2024** à **00:38**

Bonsoir,

Je suis séparée depuis env 8 mois.

Nous sommes propriétaires de notre maison (longère et T2 séparés) donc j'ai été me mettre dans le T2.

Nous avons convenus que j'avais les filles 2 soirs par semaine (mardi et jeudi) pour des activités et le dîner car après mes filles rentrent du côté papa car je n'ai pas de quoi les faire dormir de ce côté là.

Au niveau financier il touche 3 fois plus que moi (3000) et moi (1000), il m'a même dit que cela faisait 15 ans qu'il m'entretenait.

Tous les mois je lui reverse les 222€ d'allocation+ 200€ pour contribuer à payer notre prêt maison qui s'élèvent à env 900€.

Beaucoup me dit que je suis bien XXXXX de lui donner cet argent mais j'ai ma conscience tranquille au moins de ce côté là il ne peut rien me reprocher.

Ma question 1 est la suivante que puis-je faire pour prouver cette manipulation ?

Q2 : Si je suis obligé de passer par le JAF. Ai-je une chance d'avoir la garde alternée avec ma deuxième fille même si aujourd'hui elle ne le souhaite plus.

Merci de votre retour

Par **Isadore**, le **09/08/2024** à **06:22**

Bonjour,

Votre aînée est-elle majeure ?

Il n'y aura pas de résidence alternée si vous ne pouvez pas faire dormir votre fille chez vous. Vous aurez un droit de visite, possiblement un droit de visite et d'hébergement si vous le demandez. Dans ce que vous décrivez il n'y a jamais eu de résidence alternée, mais un

simple droit de visite exercé deux soirs par semaine.

Vous parlez d'ex-mari, mais si vous aviez divorcé la question de la résidence des enfants aurait déjà été tranchée. Quel est votre régime matrimonial ?

Par **Faby D**, le **09/08/2024** à **09:26**

Bonjour,

oui ma fille ainée est majeure.

Pour la plus jeune, est-il possible de commencer la garder alternée dès la rentrée avant car j'ai trouvé une location qui me le permettrait même si le divorce n'est pas encore prononcé ?

Mon régime matrimonial est séparation de biens (contrat de mariage).

Merci de votre retour.

Bien cordialement.

Par **Isadore**, le **09/08/2024** à **15:54**

[quote]

Pour la plus jeune, est-il possible de commencer la garder alternée dès la rentrée avant car j'ai trouvé une location qui me le permettrait même si le divorce n'est pas encore prononcé ?

[/quote]

Oui avec l'accord du père, sinon vous pouvez tenter de le demander au juge si vous avez une audience prévue d'ici la rentrée. Mais une résidence alternée nécessite une certaine entente entre les parents, et selon l'âge de l'enfant le juge prend en compte son avis.

Consultez votre avocat au sujet des versements que vous faites au père... ils pourraient être considérés comme une pension alimentaire ou une participation aux charges du foyer et pas comme le remboursement du crédit... avec le risque que Monsieur fasse valoir qu'il assume seul le crédit.

Et en sens inverse, vu que vous présentez cela comme une participation au crédit, va se poser la question de ce que vous versez pour l'entretien de vos enfants. Monsieur les a à sa charge, si vous ne participez pas du tout ça n'ira pas en faveur d'une résidence alternée.

Dans la version initiale du message vous évoquiez une amélioration de la conduite de votre mari, ce qui est très positif pour votre fille mineure. Attention à ne rien dire de négatif sur le

père que vous ne puissiez prouver. Ne parlez pas non plus de manipulation alors que de nombreux enfants ont une attitude hostile envers l'un de leurs parents au cours d'une séparation. Le simple fait qu'un des parents parte peut suffire à susciter colère et rancœur. Dans un tel cas le mieux à faire est d'emmener l'enfant chez un thérapeute pour l'aider à passer le cap. Faites une proposition en ce sens à votre mari, par écrit. S'il refuse voyez avec votre avocat.

Par **Faby D**, le **10/08/2024** à **15:46**

Merci beaucoup de votre réactivité.

Suivant vos conseils, voici le mail que j'ai préparé à mon mari, pouvez-vous me dire s'il est correct de lui envoyer comme il est.

Coucou,

Par le présent mail je voulais t'informer que j'ai trouvé une location provisoire à partir du 01 septembre 2024, je pourrais ainsi recevoir Thelma (et Swann) .

Comme nous l'avions évoqué au début de notre séparation, je voudrais mettre en place dès la rentrée la garde alternée pour Thelma qui je pense est le plus favorable à son équilibre.

La location que j'ai en plus va être sympas pour elle puisque c'est un mobil home dans un camping résidentiel avec piscine, ferme pédagogique...

Je souhaiterais quand tu liras ce mail, avant d'en parler seul à Thelma que l'on se réunisse tous les 3 pour en parler TOUS ENSEMBLE.

De plus, toujours pour le bien être de Thelma, je souhaite mettre en place une thérapie avec moi auprès de professionnels afin de rétablir une communication entre nous et de pouvoir comprendre les maux de notre fille. je ne voudrais surtout pas atteindre le niveau de relation que j'ai à présent avec Swann.

Je vais également recevoir une prime de rentrée, donc je vais pouvoir prendre en charge les fournitures scolaires qu'elles peuvent souhaiter ainsi que leur renouveler quelques vêtements à la rentrée.

J'attends ton retour pour fixer un rendez-vous tous les trois afin de parler de tout ça en ma présence.

Bises